

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil Vingt Deux le Vingt Six Septembre à dix huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Armelle NICOLAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en service : **26**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 19 Septembre 2022**

Etaient présents :

Mesdames Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Nathalie HOREL, Renée JEANNET, Marianne LE BOURLIGU, Colette PÉRENNEC, Françoise GUYONVARCH, Murielle ROSIN, Virginie LE GARREC, Christelle LE GOHLISSE,

Messieurs Bertrand LE RAY, Maurice LÉCHARD, Didier LE BOLÉ, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Thierry LE TOUZO (arrivée à 18H10 au bord. n°4), David HELLEGOUARCH, Sylvain OLIVO, Eric LE RUYET,

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

**Mesdames Laurence LE BOUILLE, Francette CHAULOUX
Messieurs Christophe BENOIT, Stéphane PIGACHE, Davy CATHERINE**

Absents excusés : Sandrine LEFEUVRE, Philippe NOGUÉS,

Madame Betty BARGUIL a été élu secrétaire de séance

15 - CITOYENNETE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN JEUNE SPORTIF DE LA COMMUNE

La Ville participe au financement des associations du territoire, notamment sportives. Cependant, malgré une offre et une vitalité très importante, certaines pratiques sportives n'existent pas sur la commune, ce qui n'empêche pas certains habitants d'exceller dans leur domaine, même si le club n'est pas sur la ville.

Ethan TROMELIN, habitant de la commune a 16 ans, et pratique l'aviron depuis 7 ans. Après avoir été licencié au club d'aviron d'Hennebont, il évolue actuellement au sein du club de l'aviron du Scorff, à Lorient, en étant inscrit comme athlète de haut niveau auprès du Ministère de l'Education et des Sports. Il représente son club, mais également la Ville, lors de plusieurs compétitions à travers la France, et a rejoint à la rentrée une filière sportive « Excellence » notamment en vue de la préparation pour les Jeux Olympiques de 2028 à Los Angeles.

Il est proposé au Conseil de délibérer afin d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 350 € à ce jeune qui porte également les couleurs de la commune sur de nombreuses compétitions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal ;

Vu l'avis de la commission n°4 Culture, Citoyenneté, Vie associative et Solidarité du 8 septembre 2022 ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 056-215600909-20220926-D2022092615-DE

Sur proposition du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 350 € à Monsieur Ethan TROMELIN

Délibération adoptée à l'unanimité



Pour copie conforme

Le Maire,
Armelle NICOLAS